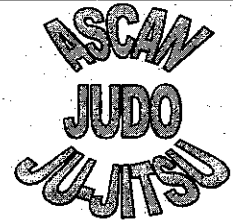


SAISON SPORTIVE 2019-2020



M. CLAVEL : bureau : 01 40 63 56 84 dojo : 01 40 63 56 89
 salle de gym : 01 40 63 56 88

Mél : trouan@assemblee-nationale.fr

Les inscriptions pour la saison 2019-2020 seront à prendre auprès de M. Bernard CLAVEL, professeur. La reprise des cours aura lieu le mercredi 18 septembre 2019. Les cours ne sont pas assurés le mercredi 11 septembre 2019, en raison de la journée des associations organisée par la mairie du VII^e arrondissement.

FICHE D'INSCRIPTION

NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
ADRESSE		
TELEPHONE	DOMICILE	BUREAU

Fait à Paris

SIGNATURE

SAISON SPORTIVE 2019-2020



Les inscriptions pour la saison 2019-2020 seront à prendre auprès de M. Bernard CLAVEL, professeur. La reprise des cours aura lieu le mercredi 18 septembre 2019. Les cours ne sont pas assurés le mercredi 11 septembre 2019, en raison de la journée des associations du VII^e arrondissement.

LES HORAIRES

LES HORAIRES			
Adultes	Lundi	JUDO	17 H 30 à 19 H
	Mardi	JU-JITSU	13 H 15 à 14 H 45
		JU-JITSU	18 H 15 à 19 H 30
	Jeudi	JUDO	12 H 15 à 13 H 30
		JU-JITSU	18 H 15 à 19 H 45

Enfants

Mardi (confirmés et adolescents)	17 H 00 à 18 H 15
Mercredi (enfants nés en et avant 2012)	14 H 00 à 15 H 15
Jeudi (enfants nés en et avant 2012)	17 H à 18 H 15

Ce tarif comprend l'inscription à l'ASCAN + inscription section judo + licence FFJDA.

	Personnel Assemblée nationale	Extérieur
ADULTES, ENFANTS	205 €	260 €

Toute inscription doit être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo et à la compétition datant de moins de 3 mois.

Règlement par chèques à l'ordre de : ASCAN JUDO.

Nous vous rappelons que les vestiaires sont collectifs et non gardés. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité il est demandé à tous nos adhérents de venir avec une paire d'espadrilles ou tongs pour aller du vestiaire au dojo. La présentation du badge est obligatoire. En cas de perte il ne peut être remplacé qu'après déclaration au commissariat de police.